



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2023

Sous la présidence de Mme Laure PION, Maire.

Conseillers en exercice : 9	Conseillers présents : 6
Quorum : 5	Votants : 6

Présents : BERNARD Isabelle, CHARBONNIER Christian, PERROTIN Joël, PION Laure, PITHOUD Christian, PITHOUD Guy,

Absents : JOANNEZ Myriam, GERBER Anne, VARI Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : BERNARD Isabelle

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
2023/007	Vote du budget 2023	6		
2023/008	Aide financière aux étudiants	6		
2023/009	Participation classe découverte école primaire	6		
2023/010	Sécurisation de la traversée du village – Passerelles Demande de subvention DETR	6		
2023/011	Sécurisation de la traversée du village – Passerelles Demande de subvention REGION	6		
2023/012	Avenant à la convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL	6		

Notre Dame du Cruet, le 10 mars 2023
Le Maire, Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	6	6
Date de la convocation		Date de l'affichage	
01/03/2023		01/03/2023	
Pour	6	Contre	Blanc/Abstention
			0

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- décide de voter à l'unanimité le budget 2023

Fonctionnement

- Dépenses 1 176 571 €
- Recettes 1 176 571 €

Investissement

- Dépenses 892 362 €
- Recettes 892 362 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	6	6
Date de la convocation		Date de l'affichage	
01/03/2023		01/03/2023	
Pour	Contre	Blanc/Abstention	
6			0

OBJET : AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur une aide que la commune pourrait verser aux étudiants de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **décide** de verser une aide aux étudiants pour la rentrée 2022-2023 selon les barèmes suivants :

- **Revenu fiscal des parents moins de 16 500 € :**

250 € (pour l'année scolaire) pour le logement et 250 € (pour l'année scolaire) pour le transport

- **Revenu fiscal des parents 16 500 € et plus :**

150 € (pour l'année scolaire) pour le logement et 150 € (pour l'année scolaire) pour le transport

- **décide** que cette aide sera versée en une fois sur le compte bancaire de l'étudiant.

- **donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 10/03/2023 et de la transmission en Sous-Préfecture le 10/03/2023



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants		
11	9	6	6		
Date de la convocation		Date de l'affichage			
01/03/2023		01/03/2023			
Pour	6	Contre		Blanc/Abstention	0

OBJET : PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire informe le Conseil d'une demande faite pour la participation à la classe découverte au mois de juin pour les élèves du CE1 au CM2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **Vote** une participation de 2 000 € versée au Sou des Ecoles de La Chambre pour la classe découverte au mois de juin.

- **Donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 10/03/2023
et de la transmission en Sous-Préfecture le 10/03/2023

COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	6	6
Date de la convocation		Date de l'affichage	
01/03/2023		01/03/2023	
Pour	Contre	Blanc/Abstention	
6			0

OBJET : SECURISATION TRAVERSEE DU VILLAGE – PASSERELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Mme le Maire rappelle au conseil de la nécessité de sortir les piétons de la route du Cruet (RD76) à l'entrée du village.

Mme le Maire présente le projet de création de passerelles.

Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **Approuve** le projet de création de passerelles pour une estimation du coût de 200 221.54 €HT décomposé comme suit :

Maîtrise foncière : 8 986.54 € HT

Travaux passerelles : 191 235 € HT

- **Demande** à Mr le Préfet de la Savoie dans le cadre de la DETR 2023 une subvention de 85 434.53 €

- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, de la Région et l'autofinancement.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune en section d'investissement.

- **Autorise** Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- **Sollicite** l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	6	6
Date de la convocation		Date de l'affichage	
01/03/2023		01/03/2023	
Pour	6	Contre	Blanc/Abstention
			0

OBJET : SECURISATION TRAVERSEE DU VILLAGE – PASSERELLES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Mme le Maire rappelle au conseil de la nécessité de sortir les piétons de la route du Cruet (RD76) à l'entrée du village.

Mme le Maire présente le projet de création de passerelles.

Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du contrat Région.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **Approuve** le projet de création de passerelles pour une estimation du coût de 200 221.54 €HT décomposé comme suit :

Maîtrise foncière : 8 986.54 € HT

Travaux passerelles : 191 235 € HT

- **Demande** une subvention à la Région dans le cadre du contrat Région de 74 742.70 €

- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, de la Région et l'autofinancement.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune en section d'investissement.

- **Autorise** Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- **Sollicite** l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 10/03/2023 et de la transmission en Sous-Préfecture le 10/03/2023

Le Maire,
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants		
11	9	6	6		
Date de la convocation		Date de l'affichage			
01/03/2023		01/03/2023			
Pour	6	Contre		Blanc/Abstention	0

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Mme le Maire, rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 7/10/2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

APPROUVE l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 10/03/2023
et de la transmission en Sous-Préfecture le 10/03/2023